

DEC200871DR07

Décision portant nomination de M. Alain BERNET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5138 intitulée « Archéologie et Archéométrie »**LA DIRECTRICE**

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n°DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5138 intitulé « Archéologie et Archéométrie » ;

Vu la décision n°DEC172222INSHS du 18 juillet 2017 nommant **Mme Cécile BATIGNE-VALLET** en qualité de directrice de cette unité ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option « *sources scellées, générateurs électriques de rayons X, accélérateurs de particules* » délivré à **M. Alain BERNET** le 06/01/2020 par **APAVE Formation** ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire du

DECIDE :**Article 1er : Nomination**

M. Alain BERNET, *technicien*, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de *5 ans* à compter du **19 mars 2020**.

Article 2 : Missions¹

M. Alain BERNET exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **M. Alain BERNET** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lyon le 12 mars 2020

La directrice de l'unité
BATIGNE-VALLET Cécile

Visa du délégué régional du CNRS
FAURE Frédéric

Visa de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2
Pour la présidente empêchée
la Directrice Générale des Services
GAZEL Irène

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]